

Prêt d'honneur Création-Reprise

INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Saint-Martin Active a pour objectif d'aider les entrepreneurs :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, reprise et développement d'entreprise, de tous secteurs.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les services d'intermédiation financière sont exclus du dispositif.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 2 000 et 25 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 5 ans avec un différé de remboursement de 6 mois maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Saint Martin Active.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE

- **Initiative Saint Martin Active**
Maison des Entreprises
10 rue Jean-Jacques Fayel
Concordia
97150 SAINT-MARTIN
Téléphone : 05 90 52 83 62
Télécopie : 05 90 52 83 95
E-mail : contact@initiative-saint-martin.fr
Web : www.initiative-saint-martin.fr